

triomphe de son fils suffit, à qui sait comprendre, pour voir en elle un double titre à la résurrection anticipée que célèbre la sainte Église.

Un titre dans la communauté de souffrances (1). C'est par celles-ci que le fils est entré vivant dans sa gloire ; donc, sa mère a dû l'y suivre, puisqu'elle a été si singulièrement associée à son martyr. Un titre dans la communauté de triomphe : en effet, pourrait-on dire qu'elle est avec son fils et par son fils victorieuse de la mort et de la corruption si, pendant qu'il brise les liens dont la mort a prétendu le charger, Marie demeurerait jusqu'à la fin des siècles enchaînée et captive ? Il me semble que les Saints et les Anges du ciel auraient lieu de s'étonner, et justement, s'ils ne voyaient pas assise, dans sa chair glorifiée, près du triomphateur de la mort, la Femme, compagne de sa lutte et de sa victoire sur la mort.

(1) Luc., xxiii, 25, sq.

## CHAPITRE V

Entrée de la bienheureuse Vierge au ciel. — Sa session comme Reine à la droite du Fils, au-dessus de toutes les hiérarchies célestes. — Sa béatitude et son couronnement final.

I. — A peine la Vierge a-t-elle remis à Dieu son âme très pure, qu'elle entre dans la gloire. Il n'a pas plu au Saint-Esprit de nous révéler d'une manière certaine, quand le corps sacré de Marie, préservé de toute corruption, devint participant de la vie parfaite. C'est une opinion commune et respectable que Marie ne demeura pas plus de trois jours au tombeau. Alors, comme Jésus, elle en sortit vivante et glorifiée dans sa chair, pour monter au ciel, à la suite et dans la compagnie de son Bien-aimé.

Mais, s'il s'agit de l'âme et non plus du corps, le même instant qui sépara pour un temps celui-ci de celle-là, fut le témoin de la glorification de Marie. Pour elle, aucun intervalle entre la mort et la béatitude substantielle, c'est-à-dire, la vision intuitive et la jouissance de Dieu. En effet, rien de ce qui retarde pour d'autres l'entrée dans la joie du Seigneur ne pouvait lui faire obstacle. C'est un article de notre foi que les âmes les plus saintes ne sont pas admises à l'éternel banquet, avant d'avoir payé jusqu'à la dernière obole les dettes contractées envers la divine jus-

tice. Mais la Vierge immaculée, pure de toute faute personnelle, que devait-elle à la justice de Dieu ?

La doctrine catholique nous enseigne aussi qu'avant la mort du Sauveur le ciel était universellement fermé pour tous les fils d'Adam. Lors même qu'ils avaient pleinement satisfait pour leurs propres offenses, le péché commun de la nature leur en interdisait l'accès. Il fallait que le Pontife de la nouvelle Alliance se fût présenté devant son Père avec le prix de l'éternelle Rédemption (1), pour que les justes, retenus captifs au mystérieux séjour des limbes, pussent franchir les portes du royaume de Dieu. Et c'est là, au sentiment de graves auteurs, ce que figurait une prescription du code mosaïque, consignée dans le livre des Nombres : Quiconque avait commis quelque homicide involontaire, et voulait se dérober aux vengeances de la parenté de sa victime, devait s'enfuir et demeurer dans une des cités de *refuge*, jusqu'à la mort du *Grand Prêtre*; alors seulement il pouvait rentrer impunément dans ses foyers (2). Joseph, le bienheureux époux de Marie, n'avait pas échappé à la destinée commune; et c'est pour l'avoir ignorée ou mise en oubli, que certains auteurs l'ont fait passer immédiatement du dernier instant de sa vie mortelle à la vision de Dieu; comme s'il n'avait pas été l'un de ces justes que Jésus-Christ délivra par la vertu de son sang, quand il descendit aux enfers (3). Mais lorsque Marie remit aux mains de Dieu son âme toujours immaculée, Notre Seigneur, le Pontife des biens futurs, était mort, et, portant le sang de la nouvelle

(1) Hebr., ix, 12, sq.

(2) Num., xxxv, 25, 28.

(3) S. Thom., 3 p., q. 52, a. 5.

Alliance, il avait franchi dans sa chair les portes du ciel et nous en avait ouvert l'entrée. Donc, pour elle le passage fut instantané des ténèbres de la vie périssable aux admirables splendeurs de l'éternelle lumière (1).

On voudrait pouvoir suivre des yeux Marie quittant la terre et s'élevant légère et majestueuse vers le ciel. Mais il en est de son Assomption triomphante comme de l'Ascension du Sauveur : une nuée l'enveloppe et la dérobe aux regards des mortels (2). Au moins, nous est-il permis de l'entrevoir dans les brillantes images que nous en présentent les descriptions des Pères. Voici d'abord Jésus-Christ qui descend des cieux au-devant de sa virginale mère. Plus d'une fois Notre Seigneur est venu consoler et fortifier au moment suprême ses amis et ses serviteurs. Il était visiblement au chevet de Joseph mourant. N'avons-nous pas le droit de penser avec saint Jean Damascène qu'il assista pareillement sa mère (3) ?

Et Jésus-Christ ne descendit pas seul. « Nous lisons, dit un vieil auteur déjà cité, que nombre de fois les Anges sont venus du ciel honorer de leur présence les obsèques des Saints; on a même entendu les airs retentir de leurs cantiques. Maintes fois aussi, par leur influence, une lumière céleste a couronné les amis de

(1) Je n'examine pas si le second obstacle à la glorification des justes, antérieurement à la mort du Réparateur et Sauveur des hommes, pouvait être un empêchement pour celle qui, grâce au privilège de sa conception, n'avait pas eu part à la déchéance commune. S'il convenait que le prix de ses grâces fût effectivement versé, avant qu'elle en reçût la plénitude substantielle qui est la vision de Dieu, elle n'était certainement pas *soumise* à la sentence d'exclusion qui pesait sur tous les fils d'Adam.

(2) Act., i, 9.

(3) S. Joan. Dam., hom. 2 in *Dormit. Dip.*, n. 10. P. G. xcvi, 736.

Dieu, pendant que de leurs corps s'exhalaient des parfums inconnus à la terre. Si pour manifester sensiblement le mérite de ses élus, Notre Seigneur Jésus-Christ a fait de telles merveilles par le ministère de ses Anges, comment douter que la milice céleste n'ait honoré plus encore la radieuse dépouille de la Mère de son Dieu, sa Reine (1)? Telle est aussi la tradition des Orientaux, comme en témoignent saint Jean Damascène, saint André de Crète, et les autres dans leurs homélies sur la *Dormition* de la bienheureuse Vierge.

Et ces mêmes Anges servirent d'escorte à Marie triomphante. Mais, quoique la peinture semble parfois insinuer le contraire, ce n'est pas leur vertu qui la porte ou qui la soutient. J'en ai pour témoins leurs compagnons du ciel qui, la voyant monter vers les éternelles demeures, poussent ce cri d'étonnement et d'admiration : « Quelle est donc celle qui s'élève du désert, inondée de délices, appuyée sur son Bien-aimé » (2)?

Elle monte par sa propre vertu : car c'est la propriété des âmes glorifiées de soustraire leurs corps aux lois de la pesanteur et de les mouvoir à leur gré (3). Et pourtant, elle monte appuyée sur son Bien-aimé, parce que cette vertu, qu'elle a de monter par elle-même, lui vient de lui; parce que le Bien-aimé, s'élevant avec elle, la tient amoureusement enlacée de sa droite (4). Et la milice céleste chante en chœur : « Quelle est celle-ci qui s'avance comme l'aurore,

(1) Serm. de Assumpt., n. 8, in *Mantissa* Opp. S. Hieron. P. L., xxx, 130.

(2) Cant., viii, 5.

(3) *Ubi volat spiritus, ibi protinus erit corpus*, dit saint Augustin, de *Civil.*, L. xxii, c. ult.

(4) Cant., ii, 6.

belle comme la lune, éclatante comme le soleil, puissante comme une armée rangée en bataille » (1)? A quoi l'escorte de Marie répond : « C'est le temple de Dieu, le sanctuaire du Saint-Esprit, la pourpre du grand Roi; c'est le Propitiatoire, l'Urne, la Manne et l'Arche du Testament... La Mère de Dieu, l'Épouse de Dieu, la Fille de Dieu, notre Reine et la vôtre » (2).

Aux chants de triomphe des esprits angéliques bientôt les âmes déjà glorifiées unissent leurs cantiques de louanges : « Vous êtes la gloire de Jérusalem, la joie d'Israël, l'honneur de notre peuple » (3).

« Pour moi, dit Bossuet célébrant ce grand mystère, s'il m'est permis de mêler mes conceptions à des secrets si augustes, je m'imagine que Moïse ne put s'empêcher, voyant cette Reine, de répéter cette belle prophétie qu'il nous a laissée dans ses Livres : Il sortira une étoile de Jacob, et une branche s'élèvera d'Israël (4). Isaïe, enivré de l'Esprit de Dieu, chanta la Vierge qui devait concevoir et enfanter un fils » (5). Ezéchiel reconnut cette porte close par laquelle personne n'est jamais entré ni sorti, parce que c'est par elle que le Dieu des batailles a fait son entrée (6). Et, au milieu d'eux, le prophète royal David animait une lyre céleste par cet admirable cantique : Je vois à votre droite, ô mon Prince, une Reine en habillement d'or enrichi d'une merveilleuse variété. Toute la gloire de cette Fille du Roi est intérieure; elle est néanmoins parée d'une broderie toute divine. Les vierges après elle se

(1) *Ibid.*, vi, 9.

(2) S. Thom. à Vill., in *f. Assumpt.*, conc. 2, n. 11, 11, 315.

(3) *Judith.*, xv, 10.

(4) *Num.*, xxiv, 17.

(5) *Isa.*, vii, 14.

(6) *Ezech.*, xlii, 2.

présenteront à mon Roi ; on les lui amènera dans son temple avec une sainte allégresse (1).

« Cependant la Vierge elle-même tenait les esprits bienheureux dans un respectueux silence, tirant encore une fois du fond de son cœur ces excellentes paroles : Mon âme exalte le Seigneur de tout son pouvoir, et mon esprit est saisi d'une joie infinie en Dieu mon Sauveur ; et voici que toutes les générations m'appelleront bienheureuse (2). Voilà quelle est l'entrée de la sainte Vierge, la cérémonie est conclue ; toute cette pompe sacrée est finie. Marie est placée dans son trône, entre les bras de son fils, dans ce midi éternel, comme parle le grand saint Bernard » (3).

II. — La Mère de Dieu est entrée dans le séjour glorieux des élus. Quelle position y occupera-t-elle ; quelle place va lui donner le Seigneur Dieu, son fils ? Deux formules, l'une employée par les Pères, l'autre proposée par plusieurs de nos théologiens, nous suggéreront la réponse. Marie, disent les Pères, prend place sur un trône à la droite de son fils ; et la sainte Église confirme leur pensée, quand elle applique à la Mère de Dieu ces mots du Roi prophète : « La Reine, ô Seigneur, s'est assise à votre droite... » (4). C'est elle que préfigurait Esther, la libératrice d'Israël, dont il est écrit que le roi Assuérus, l'ayant reçue dans sa chambre royale, « l'aima plus que toutes les autres vierges... et lui posa le diadème sur la tête » (5). Elle aussi dont Bethsabée, la mère de Salomon, était le

(1) Psalm., XLIV, 10, 14-16.

(2) Luc, I, 46.

(3) Bossuet, 1<sup>er</sup> Serm. sur l'Assompt., 3<sup>e</sup> point.

(4) Psalm., XLIV, 10.

(5) Esther, II, 16, 17.

type prophétique, quand ce roi, glorieuse figure du Christ, la voyant venir à lui, « se leva pour aller à sa rencontre, la salua d'une inclination respectueuse et la fit asseoir sur un trône, à la droite de son propre trône » (1).

Telle est la première formule. Suivant la seconde, Marie, élevée bien haut au-dessus des chœurs angéliques, constituerait par elle-même et par elle seule un chœur, un ordre à part, une hiérarchie, tenant en quelque sorte le milieu entre la hiérarchie divine et les hiérarchies créées (2). Méditons successivement ces deux formules.

Ce qui peut aider à mieux saisir la signification de la première, c'est qu'elle est employée dans l'Écriture pour exprimer le rapport entre Jésus-Christ glorieux et son Père. « Et le Seigneur Jésus, dit saint Marc, fut élevé au ciel, et il est assis à la droite de Dieu » (3). « Nous avons un Pontife tel, qu'il est assis dans les cieux à la droite du trône de la Majesté » (4). Et encore : « Jésus-Christ est à la droite de Dieu, après avoir englouti la mort » (5). Des Écritures la formule a passé dans les symboles de la foi, comme nous le voyons par celui des Apôtres, celui de Nicée, et celui de saint Athanase.

Quelle en est l'exacte signification ? La réponse dépend du point de vue sous lequel on considère le

(1) III Reg., II, 19.

(2) Virgo ipsa sola constituit hierarchiam secundam sub Deo uno, Hierarcha primo et supremo ; apud quem hierarcham humanitas Filii sola sublimata sedet a dextris virtutis Dei per unitatem suppositi. Gerson, *Tract. 4 super Magnificat*, opp. IV, p. 286.

(3) Marc., XVI, 19.

(4) Hebr., VIII, 1 ; cf. Rom., VIII, 34 ; Hebr., I, 3 et 13 ; XII, 2 ; Eph., I, 20 ; Col., III, 1.

(6) I Petr., III, 22.

Christ. Si vous le regardez comme Dieu, ce n'est pas autre chose pour lui d'être assis à la droite du Père, que d'avoir une même gloire, une même béatitude, une même puissance avec lui; gloire, puissance et béatitude immuablement possédées dans un éternel repos, puisqu'elles sont la divinité même. Si vous le regardez comme homme et *dans son humanité* (1), c'est encore le repos dans la possession assurée de la grandeur, de la béatitude, de la puissance; mais, d'une grandeur, d'une béatitude et d'une puissance inférieures à celles de Dieu, puisqu'elles sont le lot et la propriété d'une nature créée; si excellentes pourtant que nulle autre béatitude, nulle autre dignité et nulle autre puissance ne pourront jamais, je ne dis pas les égaux, mais même en approcher (2). C'est assez de ces quelques notions pour entendre de quelle manière et dans quel sens la glorieuse Vierge est assise à la droite de son fils. Loin de nous l'idée d'une *session* matérielle : ce qui serait ridicule et déraisonnable quand il s'agit du fils ne l'est pas moins, si l'on parle de la mère.

Retournons à saint Paul, et par ce qu'il a écrit du fils, jugeons de ce qu'il faut penser de la mère. Jésus, dit l'Apôtre, « étant la splendeur de la gloire paternelle et l'image de sa substance... est assis au plus

(1) Cette *session* du Christ à la droite du Père est proposée dans les textes comme le terme de son Ascension; par conséquent, c'est de l'homme en Jésus-Christ qu'il faut surtout l'interpréter.

(2) Cf. s. Thom., 3 p., q. 58. Cet homme, qui est Jésus-Christ, n'est pas autre que le Verbe de Dieu, subsistant dans une double nature. On peut donc, on doit même dire, en toute vérité, que l'homme en lui a la même béatitude, la même majesté, la même puissance que le Père; mais c'est dans sa nature divine et par sa nature divine. Ici nous le considérons comme homme, c'est-à-dire en tant qu'il subsiste dans une nature humaine, et qu'il est par ce côté inférieur au Père, suivant qu'il l'a dit lui-même : *Pater, major me est.*

haut des cieux, à la droite de sa Majesté. — Autant élevé au-dessus des Anges que le nom qu'il a hérité, l'emporte sur leur nom. — Car quel est l'Ange à qui Dieu a dit : Vous êtes mon Fils; moi, je vous ai engendré aujourd'hui? Et encore : Moi, je serai son Père et lui sera mon Fils. — Quel est l'Ange à qui le Seigneur ait jamais dit : Asseyez-vous à ma droite, jusqu'à ce que je fasse de vos ennemis l'escabeau de vos pieds? — Ne sont-ils pas tous des esprits administrateurs, envoyés comme ministres en faveur de ceux qui recueilleront l'héritage du salut » (1)?

Voilà les titres incommunicables de Jésus à s'asseoir à la droite du Père. En les écoutant, nous entendions, toute proportion gardée, le titre fondamental de Marie. Elle aussi est autant élevée au-dessus des Anges et des hommes que le nom qu'elle a hérité l'emporte sur leur nom. Car quel est l'Ange, quelle est la créature à qui le Fils de Dieu ait jamais dit : Vous êtes ma mère et j'ai été engendré de vous aujourd'hui. Tous sont des ministres; elle seule, bien qu'elle se soit donné le nom de servante, peut dire à Jésus-Christ, leur commun Seigneur : Je suis votre mère et vous êtes mon fils. Par conséquent, quel est l'Ange ou l'homme à qui Jésus-Christ ait jamais dit avec la même vérité, la même propriété qu'à cette heureuse Vierge : Asseyez-vous à ma droite et partagez mon trône, mes biens, tout ce que j'ai dans mon humanité de splendeur, de puissance et de joie?

Marie est *assise* à la droite de son fils. Donc elle participe immuablement à tous ses biens, à sa béatitude, à sa grandeur, à sa puissance. Communion de

(1) Hebr., I, 3-5; 13-14.

béatitude, de grandeurs, et de puissance qui est dans la mère par rapport à son fils, ce qu'elle est dans le Fils, considéré selon sa nature humaine, par rapport à son Père; inférieure et dépendante : inférieure, parce que la maternité divine, qui en est le titre, n'é-gale pas le privilège d'une union personnelle avec Dieu; dépendante, parce que si tout découle, pour l'humanité de Jésus-Christ, de la divinité du Père, comme de la première source, tout aussi vient à Marie des mérites du Dieu fait homme. Mais, en même temps, cette communion de privilèges avec Jésus glorifié l'emporte immensément sur toute communication faite aux autres créatures, même les plus parfaites. De même donc que la session à la droite du Père est exclusivement propre au Dieu fait homme (1), c'est aussi le privilège singulier de Marie, d'être assise à la droite de Jésus en un rang où personne autre ne sera jamais admis. C'est pourquoi, si Jésus-Christ est Roi, le Roi des rois, sa mère peut légitimement réclamer le titre de Reine.

Aussi bien, n'avons-nous qu'à prêter l'oreille pour entendre de partout retentir ce chant d'allégresse, de respect et d'amour : Reine du ciel, réjouissez-vous. Salut, ô Reine, mère de miséricorde. « *Regina coeli, laetare. Salve, Regina, mater misericordiae* ». Où donc n'invoque-t-on pas Marie sous le nom de Notre Dame, *nostra Domina* : titre équivalent à celui de Reine?

Et quand, avec l'Église, nous lui donnons cette louange, nous ne faisons que répéter ce que nous avons appris des anciens Pères. Saint Ephrem l'a saluée

(1) Hebr., I, 13.

comme « la Reine de tous les êtres, notre très-glorieuse Dame, celle dont nous sommes tous les serviteurs et les clients; le *sceptre* qui commande à tous » (1). Saint Pierre Chrysologue, commentant les paroles de l'Ange: Ne craignez pas Marie: « Gabriel, dit-il, avant d'exposer son message, annonce à la Vierge sa dignité par son nom: car le mot hébreu Marie doit se traduire par Dame et Souveraine » (2). Pour saint Taraise, elle est « la Reine de l'universalité des choses » (3). Pour saint Jean Damascène, son Assomption glorieuse « la fait entrer en possession des biens de son fils, afin de recevoir les hommages de toute créature... car le fils a soumis à sa mère tous les êtres créés » (4). Oui, dit-il encore, « elle est véritablement devenue la Souveraine de toute créature, quand le Créateur l'a faite sa mère » (5).

Elle est Reine, comme elle est Épouse, Fille et Mère, c'est-à-dire, *Reine unique*. Je n'oublie pas qu'il y a au ciel d'autres rois et d'autres reines. Jean n'a-t-il pas dit de tous ceux « dont les noms sont écrits dans le livre de l'Agneau, que le Seigneur Dieu les illuminera des rayons de sa face, et qu'ils *régneront* aux siècles des siècles » (6)? N'est-ce pas une des raisons pour lesquelles le Fils de l'Homme est appelé le Roi des rois et le Seigneur des seigneurs; un roi dont tous les fidèles serviteurs sont autant de rois (7)? Et ce n'est

(1) S. Ephraem Syr., *de SS. Deigen. laudibus*. Opp., III (grecce), pp. 575, 576.

(2) S. Pet. Chrysol., *Serm.* 142. P. L. II, 579.

(3) S. Taras., *hom. in SS. Deip. praesent.*, n. 9. P. G. xcviij, 1492.

(4) S. J. Damasc., *hom. 2 in Dormit. B. V. M.*, n. 14. P. G., xcvi, 741.

(5) *Id.*, *de Fid. Orth.* L. IV, c. 14. P. G., xciv, 1157.

(6) Apoc., xxi, 27; col. xxii, 4, 5; III, 21.

(7) Apoc., xix, 16; Col., iv, 2, sq.

pas dans l'Apocalypse seulement que les élus se montrent à nous avec un appareil royal, la couronne en tête, siégeant sur des trônes, auprès du Fils de l'Homme, et régnant avec lui. L'Évangile en maint endroit promet à d'autres qu'à Marie cette éternelle gloire. Il la promet aux Apôtres (1); il la promet à quiconque aura suivi l'appel du Père (2); et la dernière parole qu'il doit adresser aux élus sur la terre est une invitation suprême « à posséder le royaume qui leur a été préparé dès l'établissement du monde » (3).

Oui, par la munificence gratuite de notre Dieu, le servir fidèlement c'est régner. Et pourtant la bienheureuse Marie, sa mère, est par excellence la Reine, la Reine *unique*. Pourquoi? Parce que toute autre royauté du ciel pâlit devant la sienne, et ne peut faire nombre avec elle. Parmi les attributs de la souveraineté, signalés par saint Bernardin de Sienna dans le sermon qu'il nous a laissé sur le *Glorieux nom de Marie*, il n'en est aucun qui ne se trouve d'une manière *suréminente* en Marie. Elle seule ne relève d'aucun autre pouvoir que de l'empire de Dieu; elle seule jouit d'une telle surabondance de tous biens, qu'elle n'a besoin de chercher un appui quelconque auprès d'aucune créature; elle seule peut répandre à profusion, sans mesure, les grâces et les largesses, car elle possède en son fils tous les biens; elle seule enfin peut autoriser sa Royauté d'un titre incommunicable, celui d'une maternité divine (4).

Reine *unique* aussi, parce que tous ces rois et toutes

(1) Luc, xxii, 30.

(2) Marc., x, 40; Luc, xii, 32, etc.

(3) Matth., xxv, 34.

(4) Bernard. Sen., Sermon. 3, de *Glorioso nomine M.*, a. 1. Opp. iv. pp. 81, sqq.

ces reines se proclament ses inférieurs et ses sujets.

Elle est leur Reine à tous, *Regina coeli*. On donne le titre de roi des orateurs à celui qui n'a pas d'égal dans l'art de bien parler. Est-ce que la Mère de Dieu ne surpasse pas tous les élus de Dieu, non seulement en mérite, en gloire, mais en cela même qui caractérise en quelque sorte la royauté de chacun d'eux : plus brûlante que les Séraphins des feux du saint amour, plus éclairée que les Chérubins des divines lumières, plus puissante sur l'enfer que les Puissances et les Vertus des cieux (1); plus mère du peuple choisi, plus unie par les liens du sang au Christ que les patriarches n'en sont les pères; la première incomparablement parmi les Apôtres, les Évangélistes, les Docteurs, les Confesseurs, les Martyrs et les Vierges.

Elle est leur Reine à tous. Ne les voyez-vous pas, ces bienheureux, après avoir jeté leurs couronnes aux pieds du Roi Jésus, protestant ainsi que toute leur gloire rayonne de sa gloire et doit aller à sa gloire (2), se tourner vers Marie pour lui rendre un hommage, non pas égal, mais semblable; car il n'en est aucun qui ne lui doive son diadème, puisque la grâce qui les a couronnés, c'est par elle qu'ils l'ont reçue, quand elle leur a donné le Sauveur.

En un mot, elle est leur Reine à tous, parce qu'ils ne peuvent se prosterner devant le Roi des rois Jésus, sans contempler à ses côtés le trône de sa mère, dominant leurs trônes de toute la hauteur qui relève une vraie Mère de Dieu par-dessus des serviteurs et des enfants adoptifs de Dieu. Par conséquent, cette multitude de têtes couronnées, loin de rabaisser par

(1) Albert. M., *super Missus est*, q. 152. Opp. xx, p. 107.

(2) Apoc., iv, 9, 10.